

[Cameroun, 2021-2023]

L'examen par le groupe multipartite des résultats et de l'impact de l'ITIE entre janvier 2021 et septembre 2023

Contenu

Introduction.....	1
Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE	2
Plan de travail (Exigence 1.5)	2
Suivi des progrès	5
Innovations et impact.....	8
Partie II: Débat public	15
Données ouvertes (Exigence 7.2)	15
Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)	17
Partie III : Durabilité et efficacité	24
Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP.....	28

Note importante : La période couverte par la nouvelle validation du Cameroun à l'ITIE s'étend du 22 janvier 2021 au 1^{er} octobre 2023.

Le présent document est élaboré afin de permettre à l'équipe de validation d'apprécier les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun au cours de la période sous revue.

Introduction

Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive ne sont pas très utiles dans la pratique sans une sensibilisation du public, une bonne compréhension de la signification des chiffres et un débat public sur l'utilisation efficace des revenus issus des ressources. Les exigences de l'ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer que les parties prenantes sont engagées dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les divulgations de l'ITIE mènent au respect des Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public plus large. Il est également capital que les leçons apprises de la mise en œuvre soient suivies d'actions, que les recommandations de mise en œuvre de l'ITIE soient prises en

compte et suivies d'action le cas échéant et que la mise en œuvre de l'ITIE se fasse sur une base stable et durable.

Le groupe multipartite peut utiliser ce modèle pour superviser les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. Lorsque les informations sont facilement accessibles ailleurs, il est suffisant d'inclure un lien vers les documents accessibles au public. Le champ d'application de ce modèle reflète l'Exigence 1.5 de la Norme ITIE sur les plans de travail et les Exigences 7.1 à 7.4 sur les résultats et l'impact.

Le groupe multipartite doit examiner les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE annuellement (Exigence 7.4). Le groupe multipartite est encouragé à mettre à jour ce document annuellement afin de superviser les progrès, opérer un suivi des efforts visant à améliorer l'accessibilité des données et informer la planification des travaux.

Afin d'informer la Validation, il est exigé du groupe multipartite que celui-ci soumette le formulaire complété à l'équipe de Validation du Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation. La période reflétée dans cet examen peut être la période depuis la Validation précédente ou l'année calendaire/l'exercice fiscal précédent. Le groupe multipartite doit clairement indiquer la période couverte par l'examen.

L'examen annuel des résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE effectué par le groupe multipartite doit être accessible au public, et les parties prenantes au-delà des membres du groupe multipartite doivent avoir la possibilité de fournir un retour d'information sur le processus ITIE (Exigence 7.4).

Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE

Plan de travail (Exigence 1.5)

L'objectif de cette exigence est d'assurer que la planification annuelle de la mise en œuvre de l'ITIE soutient la mise en œuvre des priorités nationales pour les industries extractives tout en définissant des activités réalistes qui sont le résultat de consultations avec le gouvernement, l'industrie et la société civile au sens large. Le plan de travail annuel de l'ITIE doit être un document de redevabilité clé pour le Groupe multipartite vis-à-vis des collègues plus larges et du public.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Non applicable / Non atteint / Partiellement atteint /

En grande partie atteint / **Entièrement atteint** / Dépassé

Justification : l'objectif sous jacent de l'exigence a été atteint

1. Informations de base sur le plan de travail ITIE actuel.

Période couverte par le plan de travail ITIE actuel	Le Plan de Travail Annuel (PTA) de l'exercice 2023 couvre la période allant de janvier à décembre 2023
Information sur l'accès public au plan de travail	Le Plan de Travail Annuel de l'exercice 2023 est publié sur le site internet du Comité ITIE : Lien utile PTA 2023: voir site internet du Comité ITIE
Processus suivi pour l'élaboration du plan de travail ITIE actuel	<p>Résumé :</p> <p>i-) Le personnel chacun dans son domaine de compétence du Secrétariat Permanent élabore un projet de PTA articulé autour des priorités nationales définies dans le Plan de Travail Triennal 2023/2025.</p> <p><u>Lien utiles:</u></p> <p>-Plan de Travail Triennal 2023-2025 : https://eitcameroon.org/post/4033</p> <p>-Stratégie Nationale de Développement 20-30: https://minepat.gov.cm/fr/download/strategie-nationale-de-developpement-2020-2030/ (consulté le 20/09/2023)</p> <p>-Plan Directeur d'Industrialisation: https://www.minmidt.cm/mise-en-oeuvre-du-plan-directeur-dindustrialisation/ (consulté le 20/09/2023)</p> <p>-Loi de transparence et de bonne gouvernance: https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/lois/2970-loi-n-2018-011-du-11-juillet-2018-portant-code-de-transparence-et-de-bonne-gouvernance-dans-la-gestion-des-finances-publiques-au-cameroun</p> <p>-Programme économique et financier du gouvernement 2023: https://minfi.gov.cm/programme-economique-financier-social-et-culturel-du-gouvernement-pour-lexercice-2021/</p> <p>ii)- Ledit projet de PTA 2023 est transmis aux parties prenantes externes (administrations, Entreprises Extractives, OSCs) pour avis et commentaires. Les contributions sont consolidées dans le document du PTA avant d'être soumis à l'adoption du Comité (Voir annexe du GAD et de la DMJ de la palteforme OSCC-ITIE en annexe du RAA 2021 et 2022 Travail publiés)</p> <p>iii)- Le Plan de Travail 2023 a été examiné les 14&15 août 2023. (Voir Compte rendu de la double session des 14 & 15 août 2023)</p>
Adoption du plan de travail par le GMP	Reuni en sa double session des 30&31 août 2023, le Comité a adopté le Plan de Travail de l'exercice 2023 (Voir Compte rendu de la double session des 30&31 août 2023)

2. Expliquez comment les objectifs du plan de travail reflètent les priorités nationales pour les industries extractives. Donnez des liens vers les documents pertinents, comme les études ou plans de développement nationaux, le cas échéant.

Le PTA de l'exercice 2023 s'inspire du Triennal 2023-2025 qui s'adosse à la Stratégie Nationale de Développement (SND) 20-30, nouveau référentiel du gouvernement camerounais en matière de politiques publiques. La SND 20-30 exécute la deuxième phase de

l'ambition du Chef de l'Etat S.E.M Paul BIYA visant à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035 à travers notamment l'exploitation du potentiel pétrolier, gazier et minier en vue d'assurer à la fois la transformation structurelle de l'économie et la mobilisation budgétaire des recettes pour pouvoir impacter le développement social.

La phase opérationnelle de la SND 20-30 est déclinée dans le programme économique et financier, social du gouvernement présenté par le Premier Ministre devant le Parlement et qui contient les politiques sectorielles des administrations parties prenantes au processus ITIE ci-après : Ministère des Mines, du Ministère des Finances, du MINFI, du MINEPAT, SNH, etc. En parcourant la SND20-30, la mise en œuvre de l'Initiative a, sans être exhaustif, un lien avec les piliers et Exigences de la Norme ITIE ci-après:

- La SND 30 en matière, d'une part, de développement des Mines-Métallurgie-Sidérurgie (Cf. Section 3.1.6. de la SND 30), d'autre part, de préparation et d'adoption des textes d'application du Code Minier (Voir Annexe 4 "Réformes majeures pré-identifiées" de la SND 30) (Exigences 2 et 7.4) ;
- La Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun pour ce qui est de la divulgation des contrats (Exigence 2.4) ;
- La Décision n°00000723 MINFI/DGI du 21 octobre 2022 relative aux modalités de mise en œuvre de la Norme du bénéficiaire effectif au Cameroun ainsi que le Guide de mise en œuvre du standard du bénéficiaire effectif au Cameroun pour ce qui est de la divulgation des bénéficiaires effectifs (Exigence 2.5) ;
- Le Projet d'adhésion du Cameroun à l'Open Government Partenartship conduit par le Programme National de Gouvernance des Services du Premier Ministre ; ce projet vise à renforcer la divulgation systématique des informations gouvernementales en format de données ouvertes (Exigence 7.2) ;
- Les missions de la Direction du suivi de la conservation et de la promotion des ressources naturelles rattachée à l'administration centrale du MINEPDED (Cf. Art 07 du décret n°2005/117 Nature du 14 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature) notamment en matière de suivi et de mise en œuvre des programmes relatifs aux changements climatiques (Exigences 6.1 et 6.4) ;
- Les missions du Ministère de la Promotion de Femme et de la Famille (MINPROFF) en matière de promotion du genre (Exigences 1.4 et 7.1) ;
- La mission du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ainsi que la prise en compte de la mise en place du compte spécial de développement des capacités locales tel que prévu par le Code Minier (2016) pour ce qui est de la collecte, de la redistribution et de la gestion des transferts infranationaux (Exigence 5.2).

Le PTA de l'exercice 2023 reflète aussi la volonté des autorités camerounaises de demeurer pays-membre de l'ITIE.

L'objectif du PTA 2023 est de « **contribuer à la mise en place d'un cadre favorable au renforcement de l'efficacité et de l'impact de l'ITIE sur la gouvernance du secteur extractif au Cameroun.** ».

[Lien utile \(Voir site internet du Comité ITIE\)](#)

-Stratégie Nationale de Développement de 20-30:
<https://minepat.gov.cm/fr/download/strategie-nationale-de-developpement-2020-2030/>
(consulté le 20/09/2023)

-Plan Directeur d'Industrialisation: <https://www.minmidt.cm/mise-en-oeuvre-du-plan-directeur-dindustrialisation/> (consulté le 20/09/2023)
-Loi de transparence et de bonne gouvernance: <https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/lois/2970-loi-n-2018-011-du-11-juillet-2018-portant-code-de-transparence-et-de-bonne-gouvernance-dans-la-gestion-des-finances-publiques-au-cameroun>
-Programme économique et financier du gouvernement 2023: <https://minfi.gov.cm/programme-economique-financier-social-et-culturel-du-gouvernement-pour-lexercice-2021/>
Plan de Travail Triennal 2021-2023: <http://eitcameroon.org/download/1989/>
Plan de Travail triennal 2023 : <https://eitcameroon.org/post/4033>

3. Question facultative : le GMP a-t-il élaboré une théorie du changement portant sur la façon dont la mise en œuvre de l'ITIE pourra traiter des défis identifiés pour le secteur dans le pays ? Le cas échéant, merci d'inclure les références aux documents correspondants ici.

Oui. Voir Plan de travail triennal 2023-2025 est décliné à partir de certaines recommandations de l'Administrateur Indépendant qui pointent des défis de la mise en œuvre de l'Initiative au Cameroun. Aussi, ledit Plan de Travail Triennal 23-25 propose notamment en matière des réformes légales et réglementaires des contributions déclinées dans le Plan de travail Annuel 2023 en activités/actions qui, une fois implementées dans les délais impartis sont en mesure d'influencer le changement souhaité.

Le volet IECS s'adosse à la Stratégie Nationale de Communication rédigée après prise en compte des mesures correctives de la validation de 2018 y relatives. Le Plan annuel de communication qui fait partie intégrante du PTA 2021 et PTA 2023 recommandent des actions /activités à mener en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de l'Exigence 7.1

Plan de travail triennal 2023-2025 : <https://eitcameroon.org/post/4033>

Suivi des progrès

4. Fournissez un aperçu des activités menées durant la période examinée et des progrès accomplis pour atteindre les objectifs du plan de travail précédent. Le GMP est encouragé à fournir ici un résumé et à documenter les progrès de façon plus détaillée dans le plan de travail lui-même.

[Résumez les progrès dans la mise en œuvre du plan de travail précédent. Fournir un lien vers le plan de travail précédent contenant une analyse plus détaillée des progrès dans la mise en œuvre des activités prévues et vers les objectifs, ou mettez-le en annexe au présent document.]

Les Plans de travail de la période sous revue ont en commun de prévoir l'activité intitulée « Suivi de la mise en œuvre des mesures correctives et des recommandations de l'administrateur Indépendant ». Ledit suivi a été réalisée au cours des sessions du Comité et à travers les réunions organisées avec les entités concernées.

Plan de travail triennal 2021-2023 : <http://eiticameroun.org/download/1989/>
Plan de travail ajusté pour le compte de l'année 2021 <http://eiticameroun.org/download/1989/>
Mini plan d'urgence pour la sortie de la suspension temporaire de l'ITIE
<http://eiticameroun.org/download/1992/>
Rapport Annuel d'Avancement 2021 : <https://eiticameroun.org/post/634>
Rapport Annuel d'Avancement 2022 : <https://eiticameroun.org/post/634>
Plan de travail Triennal 2023-2025 :
Plan de travail Annuel 2023 :

Au cours de la période sous revue, les activités de suivi des recommandations ITIE ont pris les formats ci après :

- Suivi du niveau de mise en œuvre des résolutions du GMP, des mesures correctives de la précédente validation et des recommandations de la mission de pré-validation du SI-ITIE au cours des sessions tenues au cours de la période couverte par la validation

- Voir comptes rendus de sessions de l'année 2021, 2022 et 2023 consultables à partir de <https://eiticameroun.org/post/1479>
- Examen au cours des sessions du 30 mars et du 31 août 2022 de l'état de mise en œuvre des mesures correctives de la nouvelle Validation du Cameroun à l'ITIE
- Revue au cours de la session du 15 décembre 2022 des recommandations de l'Administrateur Indépendant

- Mise en place par décision MINFI d'une Unité de Gestion des Actions prioritaires qui a permis de doter le Comité d'un Plan de mise en œuvre des mesures correctives de la dernière validation

Décision MINFI : <https://eiticameroun.org/post/2001> et <https://eiticameroun.org/>

- Le Comité a adopté en juillet 2021 un Plan pour la mise en œuvre des dites mesures correctives de la nouvelle validation du Cameroun. Le niveau de mise en œuvre dudit Plan a été examiné par le Comité, le 30 août 2022. (Voir compte rendu du 30 août 2022)

- Suivi l'état de mise en œuvre des mesures correctives de la dernière validation du Cameroun à l'ITIE et des recommandations de l'Administrateur Indépendant dans les Rapports Annuels d'Avancement 2021 et 2022 consultables en cliquant sur le lien : <https://eiticameroun.org/post/634>

- Ouverture d'une fenêtre sur le site internet du Comité dédiée au suivi des recommandations ITIE afin de les rendre accessibles aux entités concernées et consultable par le lien <https://eiticameroun.org/post/2583>

- Création par le gouvernement d'un Comité interministériel chargé de la préparation de l'évaluation du Cameroun pour le compte du 2nd cycle d'examen par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Ce Comité dont l'ITIE est membre a pour mission de préparer la législation relative à la publication d'informations sur les bénéficiaires effectifs au Cameroun. Il a été chargé de préparer un guide de mise en œuvre de la propriété effective.

Liens utiles :

Guide sur le bénéficiaire effectif

<https://eiticameroun.org/post/2799>

Guide sur la mise en œuvre du standard du bénéficiaire effectif au Cameroun

<https://eiticameroun.org/post/3353>

Décision MINFI relative aux modalités de mise en œuvre du standard sur le Bénéficiaire effectif

<http://eiticameroun.org/download/decision-0000723-minfi-modalites-beneficiaire-effectif-1-jpg>

-Participation du Secrétariat Permanent de l'ITIE aux réunions du Cabinet du MINMIDT afin de faire le suivi des recommandations ITIE (Validation, pré-validation, Administrateur Indépendant) concernant ce département ministériel. Le but de cette activité est d'apprécier le niveau de mise en œuvre des mesures correctives et d'identifier les actions à mener par le MINMIDT en urgence en vue de lever les éventuels écueils. Cette nouvelle impulsion a permis la publication de cinq conventions minières, six permis d'exploitation des mines, huit textes relatifs à l'exploitation des mines et carrières ([Voir compte rendu de la double session des 14&15 août 2023](#)). Lien utile : <https://www.minmidt.cm/conventions-minieres/>

- Sensibilisation des entreprises extractives et entités assimilées siégeant au Comité, ainsi que des Organisations de la société civile à mener des activités de dissémination des rapports ITIE sur la fin d'année 2023, au cours de l'année 2024 et 2025 (*Voir CR de sessions*)

- Tenue des sessions du Comité ITIE en vue d'examiner le changement du statut juridique de l'ITIE au Cameroun à travers la décision de faire passer le Comité ITIE en Commission Nationale ITIE qui sera rattachée à la Présidence de la République, le plus haut niveau du pouvoir dans l'Etat. Le dit rattachement permettra un renforcement de la coordination des départements ministériels concernés en vue l'accélération de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE et de la validation (*En attente du décret ITIE signé par le Président de la République du Cameroun, réaffirmant l'engagement de l'Etat du Cameroun à demeurer pays membre de l'ITIE- Voir compte rendu du 14&15, 30 &31 août 2023*)

Recommandations de la mise en œuvre de l'ITIE (Exigence 7.3)

L'objectif de cette exigence est d'assurer que la mise en œuvre de l'ITIE est un processus d'apprentissage continu qui contribue à l'élaboration des politiques, sur la base de l'examen régulier par le Groupe multipartite des résultats et des recommandations du processus ITIE et de la mise en œuvre des recommandations qu'il juge prioritaires.

Auto-évaluation du groupe multipartite.
Non applicable / Non atteint / Partiellement atteint / En grande partie atteint / **Entièrement atteint** / Dépassé

Justification :

L'objectif de cette exigence nous semble atteint

5. Donnez un aperçu des réponses fournies par le groupe multipartite/ des progrès effectués relativement aux recommandations issues des déclarations et de la Validation ITIE ainsi que sur les lacunes en information, conformément à l'Exigence 7.3.

Le groupe multipartite est tenu d'établir une liste des recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles, ainsi que le niveau d'avancement dans la mise en œuvre de chaque recommandation. Dans les cas où le gouvernement ou le groupe multipartite a décidé de ne pas mettre en œuvre une recommandation, il est demandé au groupe multipartite d'expliquer les raisons ayant motivé cette décision.

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle validation du Cameroun à l'ITIE qui va démarrer le 1^{er} octobre 2023, **les 30 et 31 août 2023** (Voir compte rendu de ladite session), le Comité a examiné les quatre états de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun ci-après :

- Etat de mise en œuvre des mesures correctives de la dernière validation du Cameroun à l'ITIE **est consultable par le lien :**
- Etat de mise en œuvre des résolutions du Comité est **consultable par le lien :**
- Etat de mise en œuvre des recommandations de la mission de pré-validation du SI-ITIE d'avril 2023 **est consultable par le lien :**
- Etat de mise en œuvre des recommandations de l'Administrateur Indépendant est **consultable par le lien :**

6. Comment les leçons tirées de la mise en œuvre de l'ITIE ont-elles informé le Plan de travail actuel ?

Les leçons apprises de la mise en œuvre du précédent Plan de Travail Annuel contenues dans les Rapports Annuels d'avancement 2021 et 2022 (qui font le point sur la performance annuelle du Comité dans l'exécution de son PTA) ont été prises en compte dans le cadre de la formulation **du nouveau Plan de Travail Annuel notamment celui de 2023.**

De même, les leçons tirées de la mise en œuvre des recommandations ITIE (Validation, administrateur indépendant) ainsi que les contributions des collègues élargis, ont été déclinées en activités dans le Plan de Travail Annuel 2023 afin de mieux adresser les priorités nationales : gouvernance du GMP, contractualisation des personnels, renforcement des capacités via les webinaires, renforcement de l'accessibilité des informations ITIE par l'évolution vers l'intégration ITIE; prise en compte de l'impact environnemental dans le Rapport ITIE (2021), mise en œuvre de l'ITIE dans les délais , réformes , etc.

Plan de travail annuel 2023 consultable par le lien :

Consultez la matrice d'exécution des activités dans le cadre des Rapports annuels d'avancement 2021 et 2022 adoptés le 14 septembre 2023 par le lien :

<https://eitcameroon.org/post/634>

Innovations et impact

7. Résumez toute action menée par le GMP pour aller au-delà des Exigences de l'ITIE et traitant de priorités de gouvernance du secteur extractif au niveau national et local.

🕒 Révision du texte organique de l'ITIE

Le Comité ITIE a entrepris depuis l'année 2021, des actions en vue de la révision de son texte organique. Un groupe de travail spécial a été mis en place pour mener à bien cette mission. Ce nouveau cadre emportera changement de la dénomination, du statut juridique et financier de l'institution en proposant le passage du Comité ITIE en Commission Nationale ITIE. Il consacrera l'indépendance du Collège de la Société Civile ainsi que l'effectivité d'un

Secrétariat Permanent. Il entrainera une réorganisation de l'organigramme en fluidifiant les postes de travail au sein de la nouvelle instance.

-Voir compte rendu de la double session des 30 et 31 août 2023 au cours de laquelle le projet de décret portant création et organisation, fonctionnement de la Commission Nationale ITIE a été adopté consultable par le lien

- **Participation du Comité ITIE au Comité Interministériel mis en place par le gouvernement pour la divulgation du bénéficiaire effectif** : Par Arrêté MINFI N° 506/MINFI daté du 06 juillet 2022 a été créé un Comité interministériel au sein duquel siège le Comité ITIE. Celui-ci a permis de doter le pays d'un cadre légal pour la divulgation des bénéficiaires effectifs.
- **Participation du Secrétariat Permanent aux réunions de coordination hebdomadaires et mensuelles organisées au sein du Cabinet du MINMIDT**
- **Elaboration et adoption d'une politique d'intégration des systèmes d'information par le Comité en juillet 2021**
- **Sensibilisation des entités concernées par la mise en œuvre des recommandations ITIE au cours des sessions du Comité ITIE de la période couverte par la validation**

Voir comptes rendus de session de 2023 (voir site internet du Comité ITIE)

Voir comptes rendus de sessions de 2022

<https://eitcameroon.org/post/4019>

Voir comptes rendus des sessions de 2021

<https://eitcameroon.org/post/1479>

- **Sensibilisation des parties prenantes (entreprises extractives, société civile, administrations) afin de les inviter à mener des activités de dissémination et débat public autour des Rapports ITIE**
(Voir comptes rendus des sessions des 17 & 18 août 2023, 30 & 31 août 2023)

8. A quels types de résultats et d'impacts ces mesures ont-elles donné lieu pendant la période examinée ?

[Expliquez comment le GMP opère le traçage des produits, des résultats et de l'impact et incluez des liens vers tout document pertinent. Résumez les résultats et impacts des efforts visant à assurer que la mise en œuvre de l'ITIE traite des priorités nationales ou locales du secteur extractif. Si le GMP a documenté ces éléments ailleurs, merci de fournir un lien vers les documents pertinents. Les résultats et impacts peuvent être désagrégés par collège ou groupes de bénéficiaires le cas échéant.]

Les RAA 2021 et 2022 adoptés le 14 septembre 2023 permettent de documenter les Résultats & l'impact de la mise en œuvre au cours de la période sous revue. Lesdits documents sont consultables par les liens <https://eitcameroon.org/post/634>

- **Renouvellement du Très Haut Engagement de l'Etat à l'ITIE et volonté de respecter les exigences de l'ITIE relativement à « l'engagement des parties prenantes » et l'amélioration de la gouvernance du GMP. Au cours des**

doubles sessions des 18 août 2023, des 30&31 août 2023, le Comité ITIE a examiné et adopté un projet de nouveau décret ITIE portant création de la Commission Nationale ITIE. ce projet a recueilli les avis du SI-ITIE et suit son cours.

- **Tenue d'un atelier national sur la propriété effective du 14 décembre 2022 , puis organisation d'un atelier de formation des entités déclarantes en dehors de la conciliation à renseigner le formulaire sur la divulgation des bénéficiaires effectifs dans le cadre de la conciliation 2021 et extension de la divulgation bénéficiaire effectif aux entités en dehors de la conciliation dans le Rapport ITIE 2021**

Liens utiles:

Version anglaise: <https://eiticameroun.org/post/3786>

Version française: <https://eiticameroun.org/post/3766>

- **Publication des conventions minières, six permis d'exploitation des mines, huit textes relatifs au cadre législatif et réglementaire de l'exploitation des mines et carrières**

Après la prise de connaissance de l'article 6 de la Loi portant Code de Transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques de juillet 2018, un groupe ad hoc a planché sur la divulgation en huit étapes des contrats au Cameroun consultable par le lien : <http://eiticameroun.org/download/rapport-du-groupe-ad-hoc-sur-la-divulgation-des-contrats-signes-pdf/>

Grâce aux sensibilisations au cours des sessions du Comité, et aux participations du Secrétariat Permanent aux réunions de coordination au sein du Cabinet du MINMIDT, six autres conventions minières ont été publiées et sont accessibles à partir du lien : <https://www.minmidt.cm/conventions-minieres/>

- **Renforcement de la divulgation systématique des données :**

i) -Depuis l'adoption d'une politique et d'une approche d'intégration des données ITIE par le Comité en juillet 2021, les conventions minières sont accessibles sur le site internet du MINMIDT : <https://www.minmidt.cm/conventions-minieres/>

ii)-De même, Gaz du Cameroun, entreprise du secteur privé siégeant au Comité ITIE a évolué vers la divulgation systématique des informations et a ouvert une section ITIE sur son site internet. <https://gazducameroun.com/fr/eiti-section/gdc-transparency>

Un lien croisé entre le site du Comité ITIE et gaz du Cameroun existe sur le site internet

iii)- Publication du répertoire des titres pétroliers sur le site internet du MINMIDT :

Lien utile répertoire des titres pétrolier: <https://www.minmidt.cm/repertoire-des-titres-petroliers/>

Lien utile cadastre minier : <https://portals.landfolio.com/cameroon/fr/>

- **Adaptation du cadre juridique et réglementaire aux exigences et recommandations de l'ITIE:**

Le Décret d'Application de la Loi 2019/008 du 25 avril 2019 portant Code Pétrolier, signé le 04 mai 2023, apporte des clarifications sur le Registre Spécial des Hydrocarbures en son article 3. De manière pratique, le Décret vient préciser le cadre de protection de l'environnement. Il s'agit là des points qui ont fait dans les précédents Rapports ITIE, l'objet des recommandations de l'Administrateur Indépendant et de la validation.

Lien utile: <https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/decrets/6480-decret-n-2023-232-du-04-mai-2023-fixant-les-modalites-d-application-de-la-loi-n-2019-008-du-25-avril-2019-portant-code-petrolier>

- **Avancées en matière de transferts infranationaux.** Pour le Ministère des Finances, l'exploitation des rapports ITIE des trois derniers exercices de publication, s'agissant de la problématique des transferts infranationaux, a mis en évidence des écarts entre, d'une part, les chiffres de la DGI, qui reflètent le montant global qui devrait être transféré aux CTD, et les chiffres de la DGTCFM, d'autre part, qui montre le montant global effectivement transféré aux CTD.

L'analyse de cet écart a abouti au paiement des arriérés dûs aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en 2022 et accessibles à partir du Rapport ITIE 2020 pour un montant total d'environ 800 millions de FCFA pour le plus grand bien des CTD et des populations concernées

Liens utiles :

Rapport ITIE 2020 : <http://eiticameroun.org/download/rapport-itie-cameroun-2020-final-1-pdf/>

Annexes au Rapport ITIE 2020 : <http://annexes-rapport-itie-cameroun-2020.xlsx/>

Données résumées 2020 : <http://eiticameroun.org/download/annexes-rapport-itie-cameroun-2020-xlsx/>

Rapport ITIE 2021, ses annexes et le formulaire des données résumées 2021

Comité ITIE : <https://eiticameroun.org/post/3997>

MINMIDT : <https://www.minmidt.cm/rapport-itie-2021/>

MINFI : <https://minfi.gov.cm/rapport-itie-2021-initiative-pour-la-transparence-dans-les-industries-extractives-au-cameroun/>

- **Effort en vue d'augmenter la contribution du sous secteur de la mine et des carrières au budget de l'Etat.** Pour le Ministère en charge des mines, l'exploitation des rapports ITIE des trois derniers exercices de publication, a permis à ce département ministériel de mener les actions suivantes qui visent à améliorer sa performance et notamment son efficacité dans la collecte des recettes de l'État :

- le calcul du volume de production des carrières à partir des tirs de mine pour augmenter la taxe à l'extraction ;
- l'instauration systématique de la lettre de voiture sécurisée pour assurer la traçabilité des granulats pour une amélioration des statistiques de production ;
- la classification des projets miniers en fonction de leur degré de maturation pour un suivi de proximité ;
- la mise en production d'au moins trois (03) gisements, etc.

- **Production des Rapports ITIE 2018, 2019, 2020 et 2021 qui documentent** le genre par une déclinaison des chiffres sur l'emploi selon le sexe, la traçabilité des revenus versés au budget de l'Etat, la divulgation des bénéficiaires effectifs, la publication des contrats miniers, les transferts infranationaux, l'impact de la covid-19 sur le secteur extractif, etc.

Rapport ITIE 2018

Rapport ITIE 2018 : <https://eiticameroun.org/post/1919>

Données ITIE résumées 2018 : <https://eiticameroun.org/post/1974>

Rapport ITIE 2019

Rapport ITIE 2019 : <https://eiticameroun.org/download/2180/>

Données résumées Rapport ITIE 2019 : <https://eiticameroun.org/post/2256>

RAPPORT ITIE 2020

Rapport ITIE 2020 : <http://eiticameroun.org/download/rapport-itie-cameroun-2020-final-1-pdf/>

Annexes au Rapport ITIE 2020 : <http://annexes-rapport-itie-cameroun-2020.xlsx/>

Données résumées 2020 : <http://eiticameroun.org/download/annexes-rapport-itie-cameroun-2020-xlsx/>

Rapport ITIE 2021

Rapport ITIE 2021, ses annexes et le formulaire des données résumées 2021

Comité ITIE : <https://eiticameroun.org/post/3997>

MINMIDT : <https://www.minmidt.cm/rapport-itie-2021/>

MINFI : <https://minfi.gov.cm/rapport-itie-2021-initiative-pour-la-transparence-dans-les-industries-extractives-au-cameroun/>

8. Si le GMP prévoit d'inclure de nouvelles questions ou approches à la mise en œuvre de l'ITIE, merci de les décrire ici.

Oui. Dans le PTT 2023-2025 et dans le Plan de Travail Annuel 2023, le Comité ITIE

- intègre les questions telles la transition énergétique. À ce titre, le nouveau décret ITIE prévoit l'entrée du Ministère de l'eau et de l'énergie, du Ministère de l'environnement au sein de la Commission Nationale ITIE rattachée à la Présidence de la République
- entend s'intéresser à fiabilisation des systèmes d'informations des entités déclarantes
- entend contribuer à l'élaboration des textes d'application des Codes minier et pétrolier notamment les modalités d'application des dispositions relatives aux transferts infranationaux dans le Code minier ; des dispositions relatives aux dépenses et impacts environnementaux, des dispositions relatives à la convention minière type, des dispositions relatives à la divulgation des contrats, du code de transparence et de bonne gouvernance
- entend systématiser la divulgation des bénéficiaires effectifs en vue de renforcer la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites dans le secteur extractif.

[Plan de travail annuel 2023 consultable par le lien :](#)

[Plan de Travail Triennal consultable par le lien :](#)

9. A quels types de résultats et d'impacts est-il attendu que ces plans donnent lieu ?

Il est attendu les résultats et impacts suivants :

- Promotion du débat public en lien avec la question de la transition énergétique et les minéraux de la transition énergétique. L'accent sera mis sur les données de production pétrolières par exemple. Systématisation du débat public
- Amélioration du cadre réglementaire du secteur extractif en tenant compte des défis identifiés par la mise en œuvre de l'Initiative au Cameroun à travers les recommandations ITIE et Exigences de la nouvelle Norme ITIE).
- Renforcement des capacités sur les thématiques d'intérêt pour les parties prenantes en vue de renforcer leur implication à jouer le rôle qui est le leur dans la gouvernance du secteur extractif.
- Renforcement des capacités pour l'utilisation et l'analyse des données ITIE (production, des revenus) en vue de contribuer à une mobilisation accrue des recettes minières par exemple.

- Renforcement du climat des affaires en vue de contribuer à l'atteinte des ambitions d'émergence du pays en 2035 et des objectifs intermédiaires de la SND20-30.
- Signature des partenariats avec les institutions clés ou en mesure d'améliorer la participation de l'ITIE au sein des instances partenaires en vue réaliser les changements souhaités. Le Comité ITIE entend développer un partenariat avec l'INS et les universités à cet effet (Voir PTT 23-25).

10. Résumez les efforts du GMP pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE durant la période examinée, y compris toute action pour élargir le champ d'application et améliorer la granularité des déclarations ITIE ou visant à renforcer les relations avec les parties prenantes. Le GMP est encouragé à documenter la façon dont il a pris en compte les questions de genre et d'inclusivité.

La mise en œuvre des Plans de Travail adoptés durant la période sous revue ont permis de renforcer l'impact de la mise en œuvre à travers :

- **Réaffirmation de l'engagement de l'Etat par le prochain rattachement du Comité-ITIE au Cameroun à la Présidence de la République.** Au cours de [la session du 17 & 18 août 2023](#), [des 30 & 31 août 2023](#), cette question a été examinée. Le Comité a adopté un projet de décret ITIE qui a recueilli les avis du SI-ITIE. Sous la Commission, la mise en œuvre de l'Initiative sera dotée d'un véritable budget, d'une personnalité juridique, d'un personnel pour lui permettre de mener à bien l'implémentation du Plan de Travail Annuel adopté.
- **Renforcement des points de contact entre les organisations de la société civile dans et en dehors du Comité :** La société civile a multiplié les points de contacts avec les pairs en dehors du Comité ITIE. Les avis externes de leurs pairs en dehors du Comité ITIE ont été collectés dans le cadre notamment de l'élaboration du plan de travail triennal 23-25, le Plan de travail annuel 2023, la rédaction du Rapport Annuel d'Avancement 2021 et 2022, etc.

Rapport Annuel d'Avancement 2021 : <https://eiticameroun.org/post/634>

Rapport Annuel d'Avancement 2022 : <https://eiticameroun.org/post/634>

Consolidation de l'engagement de la société civile : réunion du collège OSC de l'ITIE-Cameroun le 04 mai 2023, secrétariat permanent ITIE /bastos. [Lien utile : https://www.cradec.org/index.php/fr/publications/191-consolidation-de-l-engagement-de-la-societe-civile-reunion-du-college-osc-de-l-itie-cameroun](https://www.cradec.org/index.php/fr/publications/191-consolidation-de-l-engagement-de-la-societe-civile-reunion-du-college-osc-de-l-itie-cameroun)

- **Renforcement de la supervision du Comité sur la mise en œuvre au cours de l'année 2021, 2022 et 2023 :**

2021 : 17 sessions

2022 : 12 sessions

Fin sept. 2023 : 14 sessions

Lien utile comptes rendus publiés : <https://eiticameroun.org/post/1479>

- **Effort d'appropriation de la question du genre :** au cours de la session du 03 novembre 2021, et lors des débats sur la révision du décret ITIE [les 14 & 15 aout](#), [30 & 31 aout 2023](#), la prise en compte du genre en terme de représentation et de participation, a été débattu au Comité. Celui-ci a convenu d'une part, de se faire accompagner par l'expert du gouvernement camerounais sur les questions de GENRE,

en prévoyant dans le prochain décret, la présence du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF); et d'autre part, d'indiquer au moment de la saisine des Collèges pour la désignation de leurs représentants au Comité, de prévoir une disposition pour encourager les candidatures féminines. Par ailleurs, le Comité a désagrégé les données relatives à l'emploi en tenant compte du sexe dans le Rapport ITIE 2021.

- **Appropriation de la notion de conflit d'intérêt:** Au cours de la dernière validation du Cameroun à l'Initiative, le conflit d'intérêt au sein du groupe multipartite a été pointé du doigt. Cette question a été au centre des échanges des membres du Comité au cours de l'année 2021, ce qui leur a permis d'approfondir et de s'approprier la notion de conflit d'intérêts. Le Comité a décidé que les membres statutaires sont exemptés de prendre part aux groupes Ad hoc, sauf cas d'expertise, auquel cas, il ne saurait prendre part aux délibérations.

Lien utile décision : <https://eiticameroun.org/post/1593>

- **Publication du Rapport ITIE 2020 et 2021 qui documentent:**

- le cadre légal et réglementaire des secteurs pétrolier, gazier et minier;
- les conditions d'octroi des licences assorti d'une évaluation desdites conditions ;
- Les évolutions en matière de divulgation des contrats au Cameroun ;
- Les évolutions en matière de bénéficiaires effectifs ;
- La divulgation des données sur l'emploi selon la répartition homme/femme ;
- La prise en compte de l'environnement ;
- Les évolutions en matière de transactions liées aux entreprises d'Etat ;
- Les évolutions en matière de transferts infranationaux prévus par la législation nationale ainsi que ceux perçus par les communes;
- etc.

[Lien utile](#)

- **Publication des Rapport ITIE 2018 et 2019 qui documentent :**

- le cadre juridique en matière environnementale ;
- une mini étude sur l'impact de la COVID-19 dans les Industries Extractives. Ladite étude indique que le Cameroun est sensible aux fluctuations des cours du pétrole, en y présentant l'impact négatif de la crise sanitaire, notamment, sur les prix de vente de pétrole (-35%). Ladite étude révèle aussi que la crise sanitaire a entraîné le report des programmes d'investissement dans le secteur ;
- le calcul théorique des Transferts Infranationaux, en vue d'accompagner les pouvoirs publics sur le chantier du développement local ;
- etc.

Rapport ITIE 2018

Rapport ITIE 2018 : <https://eiticameroun.org/post/1919>

Données ITIE résumées 2018 : <https://eiticameroun.org/post/1974>

Rapport ITIE 2019

Rapport ITIE 2019 : <https://eiticameroun.org/download/2180/>

Données résumées Rapport ITIE 2019: <https://eiticameroun.org/post/2256>

RAPPORT ITIE 2020

Rapport ITIE 2020 : <http://eiticameroun.org/download/rapport-itie-cameroun-2020-final-1-pdf/>

Annexes au Rapport ITIE 2020 : <http://annexes-rapport-itie-cameroun-2020.xlsx/>

Données résumées 2020 : <http://eiticameroun.org/download/annexes-rapport-itie-cameroun-2020-xlsx/>

➤ **Effort d'appropriation de la divulgation des contrats extractifs des interventions directes de la SNH au budget de l'Etat :**

Points de décision du Comité : <https://eiticameroun.org/post/1593>

- *la divulgation des contrats extractifs* : au cours de la session du 17 mai 2021, le Comité a décidé, après d'intenses débats, de retenir la publication des contrats- types dans le secteur pétrolier dans les sites internet dédiés. Il faut rappeler ici que c'est à la suite des plaidoyers des OSCs et d'une recommandation ITIE, que le gouvernement a publié la Loi portant Code de transparence et de bonne gouvernance des finances publiques de juillet 2018, dont l'article 6 est relatif à la publication des contrats des ressources naturelles. <https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/lois/2970-loi-n-2018-011-du-11-juillet-2018-portant-code-de-transparence-et-de-bonne-gouvernance-dans-la-gestion-des-finances-publiques-au-cameroun>.

- *les notions de propriété effective, de propriétaires réels et de personnes politiquement exposées* : au cours de la session du 17 mai 2021, le Comité a choisi d'évaluer en retenant les définitions consacrées par le Règlement CEMAC d'Avril 2016 : <https://www.sgg.cg/txts-droit-reg/cemac-reglement-2016-01-prevention-repression-blanchiment-capitaux-finances-terrorisme.pdf>.

Points de décision : <https://eiticameroun.org/post/1593>

Les récentes avancées du pays en matière de définition du Bénéficiaire Effectif est contenue dans le Guide y dédié, ont été prises en compte dans le Rapport ITIE 2021. Guide sur le beneficiaire effectif : <https://eiticameroun.org/post/2799>

- *les interventions directes de la SNH au budget de l'Etat* : au cours de la session du 17 mai 2021, le Comité a convenu après débat, que lesdites interventions ne sont pas des dépenses quasi-budgétaires. Aussi, le débat au sein du GMP a accru la compréhension des parties prenantes sur l'affectation desdites interventions pour les dépenses de souveraineté telles que : la sécurité, la défense, etc. <https://eiticameroun.org/post/1593>

- *l'adoption d'une approche de déclaration par projet* : il s'agit d'une reconnaissance accrue du fait que les données sur les versements et les revenus doivent être ventilées par projet, afin de permettre aux populations riveraines, d'appréhender ce que l'Etat reçoit par projet.

Partie II : Débat public

Données ouvertes (Exigence 7.2)

L'objectif de cette [exigence](#) est de permettre une utilisation et une analyse plus larges des informations sur les industries extractives, par le biais de la publication d'informations dans des données ouvertes et des formats interopérables.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Non applicable / Non atteint / Partiellement atteint

En grande partie atteint /

Entièrement atteint /

Dépassé

Justification :

L'objectif poursuivi par ladite exigence s'avère être atteint

11. Politique sur les données ouvertes et divulgations

Fournissez un lien vers la politique sur les données ouvertes adoptée par le GMP (Exigence 7.2.a)	Le Comité a adopté une politique des données ouvertes en 2016. http://eitcameroon.org/download/politique-des-donnees-ouvertes/?tmstv=1696072363 En 2021, le Comité a adopté une politique d'intégration des systèmes d'information.
Les données ITIE sont-elles disponibles en format données ouvertes et ce fait est-il connu ? (Exigence 7.2.b)	Oui. Elles sont bien vulgarisées sur le site internet du Comité ITIE Les données sont réutilisables selon la politique des données ouvertes adoptée en 2016 par le Comité
Le GMP a-t-il identifié des lacunes dans la disponibilité de données ITIE en format données ouvertes ? Le cas échéant quels types de lacunes ? (Exigence 7.2.b)	NON
Le GMP a-t-il fait des efforts pour améliorer l'accessibilité des données en format données ouvertes ? Le cas échéant merci de les décrire. (Exigence 7.2.b)	Oui Le Comité ITIE a adopté une politique, une approche et un plan de l'intégration des systèmes d'information afin de renforcer l'accessibilité des informations en temps réel. Le site du Comité ITIE abrite les contrats miniers signés. Le Comité entend évoluer vers la mise en place prochaine d'un registre du bénéficiaire effectif afin de se conformer aux exigences de la validation
Des fichiers de données résumés ont-ils été complétés pour chaque exercice à propos duquel des données ont été divulguées ? (Exigence 7.2.c)	Données ITIE résumées 2018 : https://eitcameroon.org/post/1974 Données résumées Rapport ITIE 2019: https://eitcameroon.org/post/2256 Données ITIE résumées 2020 http://eitcameroon.org/download/annexes-rapport-itie-cameroun-2020-xlsx/ Données résumées 2021
Quelles données divulguées de façon systématique et relevant du champ des divulgations ITIE sont-elles lisibles par machine et intéropérables ? (Exigence 7.2.d)	Les données sont disponibles sous forme de fichiers sur le site du Comité ITIE https://eitcameroon.org/post/2473

Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)

L'objectif de cette exigence est de permettre un débat public fondé sur des données probantes sur la gouvernance de l'industrie extractive par le biais d'une communication active des données pertinentes aux principales parties prenantes de manière accessible et reflétant les besoins des parties prenantes.

Auto-évaluation du groupe multipartite.
Non applicable / Non atteint /
Partiellement atteint / En grande partie
atteint / **Entièrement atteint** / Dépassé

Justification :

L'objectif de l'Exigence est en grande partie atteint.

12. Décrivez les efforts du GMP pendant la période de l'information publiée sur le secteur extractif est compréhensible et disponible dans les langues qui conviennent.

- La sensibilisation de terrain et de masse a été handicapée par les mesures barrières pour lutter contre la COVID-19 au cours de l'année 2021 particulièrement. L'information autour des Rapports ITIE a été assurée au cours des ateliers de présentation au public des Rapports ITIE 2018, 2019, 2020 et 2021.
 - **Article relatif à l'atelier de présentation au public du Rapport ITIE 2020 du 16 décembre 2022**
Lien de publication : <https://eitcameroon.org/post/2858>
 - **Article relatif à l'atelier de présentation au public du Rapport ITIE 2021 du 15 septembre 2023**
Lien de publication : <https://eitcameroon.org/post/3876>
 - **Couverture médiatique des ateliers de présentation au public des Rapports ITIE**
Coupures de presse consultables par google drive : <https://eitcameroon.org/post/3259>

- La sensibilisation des cibles les plus à même d'utiliser les informations ITIE (membres de la société civile, entreprises extractives, parlementaires, administrations, journalistes) au cours des ateliers de présentation au public des Rapports ITIE, dans un contexte marqué par les mesures barrières : <https://eitcameroon.org/post/2178>

- Les efforts du Comité pour améliorer la compréhension des informations ITIE se sont manifestés par la traduction en langue anglaise puis la publication en ligne :

Résumé exécutif des Rapports ITIE publiés en langue française et anglaise

http://eitcameroon.org/download/executive-summary_2020-eiti-report-cameroon_eng-3-pdf/

Lien direct au fichier du Rapport ITIE 2019:

<https://eitcameroon.org/download/2180/>

Lien de l'article afférent au fichier du rapport ITIE 2019 à la page d'accueil:

<https://eitcameroon.org/post/2178>

Lien direct anglais:

<https://eitcameroon.org/download/2195/>

Lien de l'article afférent au fichier du rapport ITIE 2019 anglais à la page d'accueil:

<https://eitcameroon.org/post/2185>

- Les parties prenantes dans et en dehors du Comité ne sont pas restées en retrait, tirant partie des sites internet, des réseaux sociaux et de la télévision, les actions ci-dessous, ont été menées au cours de la période couverte par la validation:

Emission télévisuelle la société civile sur VOX AFRICA diffusée aux heures de grande écoute et publiée sur le réseau Youtube

Thème 1 : Développement local : Quelle contribution pour le secteur extractif ?

Partie 1 : <https://www.youtube.com/watch?v=fjwyEqOA424> et Partie 2 :

<https://www.youtube.com/watch?v=75aUIIdCwUc>

Thème 2 : Transparence dans la gestion environnementale et sociale : Que peut faire l'ITIE ? Quel rôle peut jouer les OSC et les médias ? Pour suivre consultez le lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=5mn2B4GgbJM>

Thème 3 : Industries Extractives : que peut faire l'ITIE ? https://www.youtube.com/watch?v=hq9pEQro7_k
<https://ecomatin.net/reglementation-des-changes-pas-de-nouveau-moratoire-pour-petroliers-et-miniers/#:~:text=Le%201%20d%C3%A9cembre%202021%20marque,la%20nouvelle%20r%C3%A9glementation%20des%20changes.>

Thème 4 : Mining in cameroon : What are its strengths and setbacks ?

Des Membres du Comité ITIE dont **Monsieur MBALLA MBALLA Jean** et **Dr Livinus ESAMBE** ont été conviés comme panélistes aux cotés de Monsieur le Ministre des Mines, Monsieur FUH Calistus Gentry dans le cadre de l'émission hautement suivie sur les antennes de la CRTV dans le prime time (20 millions de téléspectateurs) et en langue anglaise dénommée **Press Hour le 24 September 2023** :

<https://www.crtv.cm/2023/09/press-hour-of-september-24-2023>

Ouverture d'un nouveau site internet promu par l'AGRN du Dr Livinus Esambe, Membre du Comité ITIE dédié à l'actualité sur l'ITIE : <https://www.agnr.org>

➤ Débat public sur l'affaire Glencore

L'éclatement de l'affaire Glencore a été suivie d'une série de prise de position officielle dont celle de la Présidente du Conseil d'Administration de l'ITIE, la Très Honorable Helen Clark

<https://eiti.org/fr/news/declaration-de-la-presidente-du-conseil-dadministration-de-litie-sur-laffaire-de-corruption>

Face à la pression de l'ITIE internationale, la société civile nationale a amené les autorités camerounaises à commencer à communiquer sur ce scandale de corruption à l'échelle internationale, ce qui a nourri le débat public.

Communiqué SNH : <https://www.snh.cm/images/Communique-as-affaire-glencore.pdf>

La société civile partie prenante au processus ITIE n'est pas restée sans réaction.

La société civile dénonce un silence "coupable"
Affaire Glencore. Cinq organisations de la société civile parmi lesquelles Transparency International interpellent le gouvernement à entreprendre les démarches auprès de l'entreprise suisse pour exiger les dédommagements suite aux aveux de corruption impliquant certains cadres des entreprises camerounaises.



Le gouvernement camerounais manifeste-t-il la volonté de faire la lumière suite aux révélations faites en mai 2022 par certains responsables de l'entreprise suisse Glencore, concernant les pratiques de corruption sur l'attribution des marchés liés aux opérations de vente internationale de pétrole? Plus d'un an après ces révélations qui accablent certains cadres de la SNH et la SONARA, aucune action publique n'a été menée par les dirigeants camerounais pour établir les responsabilités et exiger les dédommagements auprès des responsables de l'entreprise.

Une situation qui inquiète les organisations de la société civile, compte tenu de la gravité des faits et les répercussions des dénonciations sur l'image du Cameroun. Les organisations de la société civile interve-

nant dans la gouvernance, la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif (membres du Comité ITIE) s'inquiètent du silence du gouvernement sur l'affaire Glencore.

Parmi ces organisations, il y a Transparency International Cameroon, Service National Justice et Paix, de l'église catholique le Conseil des églises protestantes du Cameroun (Cepca), l'Association culturelle Islamique (Acic) et la Coalition camerounaise (publist) What youp ay (Pwyp Cameroon).

Dans une déclaration faite ce 12 septembre 2023, les cinq organisations de la société civile demandent au gouvernement de tout mettre en œuvre pour la manifestation de la vérité. Les responsables de ces organisations exhortent le gouvernement à prioriser désormais la conclusion de contrats sans

clause de confidentialité » et d'anonymat dans les industries extractives. Enfin ces organisations s'appuient sur l'exemple de la République démocratique du Congo pour solliciter que le gouvernement entreprenne les démarches auprès de Glencore afin de récupérer les compensations et autres dédommagements qui vont permettre à l'Etat de gagner les ressources pour financer ses projets en lumière pour établir les responsabilités.

Depuis le début des procès engagés devant les tribunaux américains et britanniques et les aveux de corruption obtenus du géant Suisse Glencore, la société civile camerounaise affirme avoir fait de nombreuses interventions et déclarations afin de susciter l'intervention du gouvernement camerounais pour apporter la lumière sur l'affaire Glencore et établir les responsabilités et éventuellement réclamer des compensations auprès de l'entreprise suisse. Ces efforts ont conduit à quelques résultats et réactions notamment la tenue des Sessions du Comité ITIE consacrées essentiellement à des échanges entre membres du Comité ITIE et les représentants de la SNH, la SONARA et Glencore. La sortie de ces échanges, les cinq organisations de la société civile signataires de la déclaration relèvent qu'une commission d'enquête a été mise sur pied par la « Haute hiérarchie », que la SNH a opté pour une approche administrative en lieu et place d'une procédure judiciaire. La Société civile a relevé que la SNH a également saisi l'entreprise Glencore afin d'obtenir de celle-ci l'identité des membres de son personnel incriminés dans les dites transactions. Que l'entreprise Glencore n'a jamais répondu favorablement à la demande de la SNH et a plutôt évoqué la clause dite d'anonymat dans les dites transactions.

Les responsables des organisations de la société civile affirment que les responsables de la SONARA pour sa part n'ont entrepris aucune démarche et se sont contentés de dire qu'ils attendent les preuves des aveux de Glencore devant les tribunaux.

Francis Nguimbous

Le Comité ITIE s'est formellement prononcé également

- Voir compte rendu signé de la double session des 30&31 août 2023 [consultable par le lien : https://eiticameroun.org/post/3977](https://eiticameroun.org/post/3977)
- Questions des députés de l'Assemblée Nationale au MINFI, président du Comité ITIE relativement à l'affaire GLENCORE consultables à partir de <https://eiticameroun.org/post/2442>
- Traitement de l'affaire Glencore dans la presse écrite <https://eiticameroun.org/post/3259>
- Traitement de l'affaire Glencore dans les débats des télévisions à fort taux d'audience ainsi que dans la presse internationale Emission « DROIT DE REPONSE » sur Equinoxe TV du dimanche 26 juin 2022 : Affaire Glencore : que cache le silence des autorités ? (à partir de 54 :04) https://www.youtube.com/watch?v=cw_i2Yh89HA

⇒ **Conception de nouveaux supports de communication numériques et renforcement de la compréhension des publics cibles.** Lesdits supports ont été partagés dans différents foras whatapps du Comité et des journalistes et publiés sur le site du Comité. Ces supports sont consultables par le lien <https://eiticameroun.org/post/3259>

⇒ **Débat public suite à la publication de la convention entre l'Etat du Cameroun et l'entreprise SINOSTEEL S.A. Cam**

Lien publication de la convention: <https://www.minmidt.cm/convention-mini%C3%A9re-entre-la-republique-du-cameroun-et-sinosteel-cam-s-a/> et http://www.pwypcameroun.org/wp-content/uploads/2022/06/CCPCQVP-OSCCITIE_Final-ben.pdf

- Réponse de S.E.M Le Ministre Gabriel DODO NDOKE aux questions écrites et orales des députés au sujet de la convention SINOSTEEL publiée <https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=BNr-nwnPGGk> Diffusée le 27 mai 2023

- Toute la vérité sur la convention minière Cameroun-SINOSTEEL avec <https://www.youtube.com/watch?v=4aCYyF4GO6Q&t=132s>

- EXCLUSIVELY WITH ... | WANG TI - (DG/SINOSTEEL CAMEROON) - Sunday 27th August 2022 - Charles EBUNE <https://www.youtube.com/watch?v=ZSVFh4Edn-k>

- L'Honorable Cabral LIBIH, député à l'Assemblée Nationale du Cameroun: <https://www.youtube.com/watch?v=f95zozKsuy0>

- Participation de Monsieur Bernard Dongmo, Secrétaire Exécutif de PCQVP, Membre du Comité ITIE à l'émission « Equinoxe soir » du 06 janvier 2023: <https://www.youtube.com/watch?v=JRhlou2L9DY>

⇒ **Traitement de l'actualité liée à la gouvernance extractive dans la presse nationale:**

- Suspension temporaire du Cameroun de l'ITIE : <https://eiticameroun.org/post/3259>
- Volonté de faire rapatrier les devises à hauteur de 30% par les entreprises extractives <https://eiticameroun.org/post/3259>
- Affaire savannah energy <https://ecomatin.net/affaire-savannah-energy-les-dessous-du-deal-entre-le-cameroun-et-le-tchad/>

13. Donnez des exemples de l'utilisation des données ITIE. Donner des liens vers des éléments probants lorsqu'ils existent.

Il est également possible de faire état d'exemples de façon indirecte, par exemple : [Telle personne / tel groupe] a utilisé [type de données dans le cadre des divulgations ITIE] pour [utilisation des données / problème résolu par l'utilisation de ces données.]

OUI

- ⇒ **Couverture presse écrite de récits référençant les données ITIE** (*Voir coupures de presse de la période 2021 à 2023 publiées en ligne*)

<https://eiticameroun.org/post/3259>

- ⇒ **Couverture par la radio-télévision, site internet et réseaux sociaux des récits référençant les données ITIE**

Émission du Programme RSE CHEZ VOUS, DIMANCHE 31 JANVIER 2021 sur Radio CAMPUS, 90.0 FM. Thème dominant: Industries extractives et développement durable en Afrique :

<https://eiticameroun.org/?s=Vid%C3%A9o+>

https://ur-pk.facebook.com/pg/Plateforme-de-Redevabilit%C3%A9-Sociale-dans-le-Secteur-des-Mines-au-Cameroun-1493355614237491/posts/?ref=page_internal

DIVULGATION DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS AU CAMEROUN

<https://eiticameroun.org/?s=Vid%C3%A9o+>

REMISE EN ETAT DES SITES MINIERES : LES EXPLICATIONS DE S.E.M GABRIEL DODO NDOKE :

<https://www.youtube.com/watch?v=y6Tw3C75OeU>

HYDROCARBURES : le top 5 des destinations du pétrole camerounais

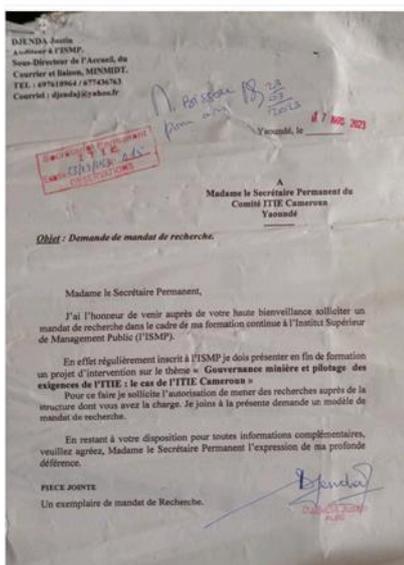
<https://ecomatin.net/hydrocarbures-le-top-5-des-destinations-du-petrole-camerounais/#:~:text=Le%20Cameroun%20qui%20ne%20transforme,de%20264%20milliards%20de%20FCFA.>

[D'après l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives \(ITIE\), l'empire du milieu est de loin la première destination du brut camerounais en 2020.](#)

<https://abelainfo.com/2023/01/10/hydrocarbures-le-top-5-des-destinations-du-petrole-camerounais/>

- ⇒ **Etudes analytiques ou recherches s'appuyant sur des données ITIE**

Thème mémoire de recherche de Monsieur DJENDA JUSTIN à L'INSTITUT SUPERIEUR DE MANGEMENT PUBLIC (ISMP) : « Gouvernanceminière et pilotage des exigences de l'ITIE : cas du Cameroun »-2023



➤ **Notes de plaidoyer ou de lobbying faisant référence à des données ITIE**
 -Le CRADEC a commis une note de politique sur l'urgence de la divulgation des contrats extractifs au Cameroun consultable <https://eiticameroun.org/post/2442>

➤ **Débats ou contributions parlementaires s'appuyant sur des données ITIE**

- *Participation de la plateforme OSCC-ITIE et du réseau des parlementaires au débat d'orientation budgétaire au cours duquel les préoccupations sur l'affaire Glencore ont été posées au MINFI*
<https://eiticameroun.org/post/2442>
- *Débat effectif au cours des sessions du 17 au 19 avril 2023 avec la mission de pré-validation sur les ventes de pétrole brut par acheteur impliquant l'acheteur Glencore entre 2017-2020*
<https://eiticameroun.org/post/3259>

14. Donnez de l'information sur des événements de sensibilisation organisés pour une meilleure connaissance et une facilitation du dialogue portant sur la gouvernance des ressources extractives, se basant sur les divulgations ITIE.

Nom de l'évènement	Courte description de l'évènement	Date	Lieu	Organisateur	Nombre et profil des participants	Liens vers des informations complémentaires
Atelier de présentation au public du Rapport ITIE 2018 et 2019	Partage des résultats et recommandations du Rapport ITIE 2018 et 2019	30 Juin 2021 Et 19 novembre 2021	Yaoundé	Comité ITIE	Etat Entités publics Entités privées Osc Médias	Lien de publication : https://eiticameroun.org/post/2858

	GLENCORE et les interventions directes de la SNH notamment				Personnels	https://eiticameroun.org/post/3259
--	--	--	--	--	------------	---

15. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour identifier les défis d'accès et les besoins en information des utilisateurs des données, y compris une ventilation par genre et par sous-groupes de citoyens.

C'est dans un contexte de fortes contraintes financières et de relance post covid 19 que le Comité a mené ses activités en essayant autant que faire se peut de tenir compte des besoins en information par publics cibles (Voir Stratégie Nationale de Communication).

S'agissant des défis d'accès, l'effort de traduction en langue anglaise des contenus (articles, comptes rendu de sessions, rapports ITIE, résumés exécutifs,) est la manifestation de la volonté d'inclusion des publics cibles s'exprimant en langue anglaise.

La prise en compte de la repartition par sexe des emplois créés dans le secteur dans le rapport ITIE 2021 participe de la volonté de mieux inclure les femmes.

Par ailleurs, des plaquettes en une page et en double page ont permis d'extraire des données des Rapport ITIE publiés au cours de la période sous revue. Exemple « dépenses sociales en 2020 », « contribution économique en 2020 », « points forts du Rapport ITIE 2019 ». Elles ont été publiées sur le site internet ainsi que dans les foras whatapps de journalistes et des OSCs à charge pour les parties prenantes de les partager dans leurs différentes activités de dissémination

**Plaquettes thématiques des dépenses sociales 2020
contribution économique 2020**

Points forts du Rapport ITIE

<https://eiticameroun.org/post/3259>

National communication strategy

<http://eiticameroun.org/download/e-national-communication-strategy-and-eiti-committee-communication-plan-02-2020-copie-1-pdf/>

16. Décrivez les autres efforts entrepris par le GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information est largement accessible et diffusée.

- **Newsletters 001 et 002**

<https://eiticameroun.org/supports-de-communication>

- **Plaquettes thématiques des dépenses sociales 2020 & contribution économique 2020 & point fort du Rapport ITIE 2019**

<https://eiticameroun.org/post/3259>

- **Mise en ligne régulières des articles renseignant le public sur la tenue des activités du Comité ITIE**

Article relatif à l'atelier de présentation au public du Rapport ITIE 2021

Lien de publication : <https://eiticameroun.org/post/3876>

Article relatif à l'atelier national sur la propriété effective du 15 décembre 2022

Lien de publication : <https://eiticameroun.org/post/3876>

17. Comment le GMP pourrait-il améliorer l'accessibilité et la diffusion de l'information, tenant compte des besoins de différents sous-groupes de la population ?

Dans un contexte où la culture d'oralité prédomine, en s'en tenant à la stratégie nationale de communication et au plan de communication 2023 partie intégrante du PTA 2023, le Comité entend :

- S'associer aux entreprises extractives pour mener des actions de dissémination des Rapports ITIE et de débat public dans les localités riveraines ;
- Produire des mini capsules (2min, 16 min maxi) en images et en vidéos avec infographie à l'appui dans les deux langues nationales ainsi qu'en pidging une langue communément parlée partout au Cameroun
- Organiser les journées ITIE dans les 10 régions du Cameroun
- Organiser des conférences dans les universités et signer des partenariats avec ces institutions pour encourager les étudiants à faire des mémoires et thèses sur l'ITIE
- Organiser des débats dans les TV ou enregistrés et publiés en ligne afin de réaffirmer qu'il n'y a pas de tabou sur l'information pétrolière, gazière et minière

Partie III : Durabilité et efficacité

Résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles (Exigence 7.4)

L'objectif de cette exigence est d'assurer un suivi et une évaluation publics réguliers de la mise en œuvre, y compris une évaluation visant à déterminer si l'ITIE atteint ses objectifs, en vue d'assurer la propre redevabilité publique de l'ITIE.

Auto-évaluation du groupe multipartite.
Non applicable / Non atteint / Partiellement atteint / En grande partie atteint / **Entièrement atteint** / Dépassé

Justification :

L'objectif de cette exigence est entièrement atteint

18. Le GMP doit présenter toute information ou tout élément probant supplémentaire liés aux indicateurs d'évaluation de la durabilité et de l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE.

Chaque indicateur se verra attribuer 0, 0.5 ou 1 point par le Conseil d'administration de l'ITIE. Les points seront ajoutés au score de la composante « Résultats et impact ». L'évaluation de la performance sur les indicateurs se basera sur l'information fournie par le GMP, sur des sources accessibles au public, sur les consultations avec les parties prenantes et les divulgations effectuées par le pays de mise en œuvre et les entreprises. Merci de vous référer au Guide de Validation de l'ITIE pour plus d'information sur l'évaluation de la performance sur ces indicateurs.

- I. La mise en œuvre de l'ITIE traite de défis de gouvernance du secteur extractif pertinents au niveau national. Cet indicateur reconnaît également les efforts visant à aller au-delà de la Norme ITIE.

- En ce qui concerne L'ENGAGEMENT DE L'ETAT en s'inspirant des recommandations de la mission de pré-validation, afin de surmonter les défis constatés, le gouvernement a pris la ferme résolution de rattacher l'Initiative à la Présidence de la République en passant par la modification du décret ITIE. La mouture du décret ITIE a été transmise au SI-ITIE pour avis avant acheminement à la signature du Chef de l'Etat. L'élevation de la mise en œuvre de l'Initiative au niveau de l'autorité suprême dans l'Etat va impacter la coordination avec les autres entités publiques pour la mise en œuvre des recommandations ITIE qui s'en trouvera renforcée et accélérée. Pour s'en tenir au projet de décret adopté par le Comité en août 2023 L'Initiative au Cameroun sera financée non plus par dotation comme sous le décret de juillet 2018, mais disposera d'un véritable budget. La Présidence de la République a marqué son Accord pour ce rattachement (*Voir Compte rendu de session du Comité ITIE du 30 août 2023 où il est clairement indiqué que « Le Représentant de la Présidence de la République a annoncé que la plus haute institution de l'Etat a marqué son très haut accord pour que l'ITIE soit désormais rattachée à la Présidence de la République du Cameroun. Cette annonce a été fortement ovationnée par les membres de l'ITIE »*).
- En ce qui concerne la TRANSPARENCE, consécration de la divulgation des contrats des ressources par l'article 6 de la loi portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des des finances publiques de juillet 2018. Le PTA 2023 prévoit une contribution du Comité ITIE à la formulation des textes réglementaire encadrant le secteur extractif notamment, le décret d'application du Code minier, du Code de transparence et de bonne gouvernance, etc. [Lien utile PTA 2023:](#)
- En matière de bénéficiaire effectif, le Comité Interministériel dont le Comité ITIE est membre, entend sur les prochains mois œuvrer à la signature des textes d'application pour la mise en œuvre du guide sur le bénéficiaire effectif.
- Participation du Comité ITIE aux activités du Programme National de Gouvernance en lien avec le partenariat pour un gouvernement ouvert. La candidature du Cameroun audit partenariat est en examen. L'ITIE-Cameroun est régulièrement invité aux activités en ligne en organisé par le partenariat pour le gouvernement ouvert.

<https://adisicameroun.org/2021/04/09/gouvernement-ouvert-le-cameroun-vers-ladoption-de-sa-feuille-de-route/>

- **Au niveau de la Direction Générale des Impôts :** Dans le cadre de la Loi de finances 2024, le Président de la République prescrit à la DGI « la poursuite du renforcement de la fiscalité environnementale, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun ». Des réflexions se poursuivent en matière de taxe d'assainissement environnementale.

<https://www.prc.cm/fr/actualites/6751-circulaire-n-2023-001-du-30-aout-2023-relative-a-la-preparation-du-budget-de-l-etat-pour-l-exercice-2024>

II. Les données du secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises.

Les administrations et les entreprises s'arriment progressivement à la divulgation systématique suite à l'adoption d'une politique de la divulgation systématique par le Comité ITIE en juillet 2021. Des liens croisés existent entre lesdites sites internet et ceux du Comité ITIE

Exemple 1 : la SNH et son espace ITIE. <https://www.snh.cm/index.php/fr/espace-itie>

Exemple 2 : Gaz du Cameroun et sa section ITIE . <https://gazducameroun.com/fr/eiti-section/gdc-transparency>

Exemple 3 : l'Institut National de la Statistique publie en ligne les données ITIE <https://cameroon.opendataforafrica.org/itie>

III. Il existe un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées.

- *La loi portant code de transparence et bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques de juillet 2018 accorde une grande place au contrôle citoyen des finances publiques*
- *Depuis 1990, la loi sur la communication sociale participe au renforcement de la liberté d'expression et de la presse au Cameroun. Ladite loi s'avère favorable à l'expression libre sur les données ITIE ainsi que les dénonciations des malversations financières par les OSCs et les médias.*

<https://snaes.org/download/loi-n90-052-du-19-decembre-1990-sur-la-liberte-de-communication-sociale/>

- *La protection des dénonciateurs est assurée au niveau de l'article 3(3) du décret du 11 mars 2006 portant création organisation et fonctionnement de la Commission Nationale Anti-corruption qui prévoit que la CONAC est tenue de protéger ses sources d'information. Le texte ouvre également la possibilité de faire des dénonciations anonymes des actes de corruption.*
- <https://www.spm.gov.cm/site/?q=fr/content/d%C3%A9cret-n%C2%B0-2006088-du-11-mars-2006-portant-cr%C3%A9ation-organisation-et-fonctionnement-de-la>

En parcourant le Rapport Annuel de la CONAC (2021,2022) sur l'état de la corruption au Cameroun, l'on note que les dénonciations des actes de corruption et malversations financières sont en augmentation. C'est ainsi que la presse, sans aucune entrave, dénonce tous ces cas et le Comité ITIE suit de près les cas les plus médiatisés

et dont les procès suivent leurs cours ([Voir Compte rendu du 18 avril 2023 et compte rendu de la double session du 30 & 31 août 2023 sur l'affaire Martinez zogo](#))

IV. Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour des fins d'analyse, de recherche et de plaidoyer.

➤ **Couverture des activités du Comité ITIE par la presse** écrite et/ou radio-télévisée, en utilisant les données ITIE. Les types de données utilisées sont les revenus générés par les secteurs pétrolier, gazier, de transport pétrolier et de la mine solide, de paiement reflétant les contributions des entreprises; les chiffres de production et d'exportation, les transferts aux communes, la dégradation de l'environnement dans les localités minières.
Coupures presse : <https://eitcameroon.org/post/3259>

➤ **Conférence-débat**

Tenue le 17 juillet 2023 de la 12ème session de l'Université d'été sur la Gouvernance des Industries Extractives en Afrique Francophone à l'Université Catholique d'Afrique Centrale, Campus d'Ekounou-Ayénié. « **Opportunités et défis liés à la mobilisation des ressources intérieures dans un contexte de transition énergétique en Afrique** ». Un représentant du Secrétaire Permanent de l'ITIE a pris part aux travaux. <https://ucac-icy.net/ouverture-de-la-12-eme-session-de-luniversite-dete-du-cegieaf/>

➤ **Recherches ou mémoire s'appuyant sur des données ITIE**

Thème mémoire de recherche de Monsieur DJENDA JUSTIN à L'INSTITUT SUPERIEUR DE MANGEMENT PUBLIC (ISMP) : « Gouvernanceminière et pilotage des exigences de l'ITIE : cas du Cameroun »-2023

➤ **Etudes**

- **Eric VOUNDI (2021):** Extractivisme minier dans l'Est-Cameroun et controverses socio-environnementales : quelles perspectives pour un développement paisible des communautés locales ? *Mining extractivism in East Cameroon and socio-environmental controversies: what prospects for peaceful development of local communities?* <https://journals.openedition.org/belgeo/48699>
- **LEBRUN AMBOMO (2023):** *Pour une meilleure gouvernance du secteur des Mines et Carrière au Cameroun.* <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgclefindmkaj/https://www.relufa.org/wp-content/uploads/2023/04/document-de-proposition-gouvernance-secteur-minier.pdf>
- Etude sur la prise en compte des femmes dans le secteur extractif. <http://www.pwypcameroon.org/?p=1840>
- Etude sur les filières de commercialisation de l'or et du diamant au Cameroun <https://eitcameroon.org/post/2442/etude-sur-les-filieres-de-commercialisation-de-lor-et-du-diamant-au-cameroun-2>

V. L'ITIE a informé les évolutions des politiques ou pratiques du secteur extractif.

Dans le cadre de son Plan de Travail Annuel 2023, le Comité ITIE entend contribuer aux réformes légales et réglementaires ci après :

- révision du Code minier ;
- décret d'application de la loi portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;

Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP

19. Décrivez les opportunités données aux parties prenantes au-delà des membres du GMP de donner leur retour sur le processus ITIE, y compris sur le plan de travail ITIE.

- Participation des parties prenantes externes aux rencontres et activités de l'ITIE (Ateliers organisés par le Comité ITIE au cours de la période sous revue)
- Partage des rapports avec les autres parties prenantes non-membres du Comité ITIE
- Publication du Plan de Travail Triennal 23-25 et du Plan de Travail Annuel 2023 sur le site internet du Comité ITIE pour prise de connaissance des parties prenantes en dehors du Comité ITIE.

20. Décrivez comment les retours des parties prenantes au-delà des membres du GMP ont été pris en compte dans l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

- Partage des projets de Rapport Annuel d'Avancement aux parties prenantes externes (Voir leur contribution en annexe du RAA 2021 et 2022) et prise en compte de certaines de leurs propositions relatives à la contractualisation des personnels, dans le Plan de Travail 2023, prise en compte du souci de désignation des OSC siégeant au Comité par leurs pairs en dehors pris en compte dans le projet de nouveau décret ITIE

Rapport Annuel d'Avancement 2021 : <https://eiticameroun.org/post/634>

Rapport Annuel d'Avancement 2022 : <https://eiticameroun.org/post/634>

- Partage des projets de Plan de Travail Triennal 23-25 et projets des Plans de Travail 2023 aux parties prenantes ne siégeant pas au Comité
Le Collège des OSC élargi s'est réuni le 23 mai 2023, à 14h00, au siège de l'ITIE Cameroun pour examiner et apporter sa contribution pour la rédaction des Rapports Annuel d'Avancement 2021 et 2022; (et le Mini Plan de Travail pour la Validation du Cameroun à partir du 1er octobre 2023.

21. Date à laquelle le GMP adopte cette contribution et information sur la façon pour le public d'y accéder, par exemple un lien vers le site national de l'ITIE.

Les Rapports Annuels d'Avancement 2021 et 2022 ont autant que faire se peut pris en compte les contributions écrites des OSCs en dehors du Comité, ont été adoptés le 14 septembre 2023

Les contributions des OSCs figurent en annexe du Rapport Annuel d'avancement 2021 et 2022 consultable sur le site internet du Comité :

Rapport Annuel d'Avancement 2021 : <https://eiticameroun.org/post/634>

Rapport Annuel d'Avancement 2022 : <https://eiticameroun.org/post/634>

Les fomulaires de la validation ont été adoptés le 26 septembre 2023 par le Comité ITIE.